Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 22 novembre 2019 à 18h

Convocation en date du 8 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents: Mmes MICHEL Josiane, REGERAT Sophie, COSTA Chantale, MARAIS Michelle, COLAZZO Ginette

Ms LESICKI André, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, VIALTAIX François, AUTIN Francis,

MARAIS Eric, HORMIERE Pierre

Absents: JOUANDANE Juliette

Pouvoirs: TINDILLERE Alain pour LESICKI André

COLLIN MARTINE pour Chantale COSTA

Secrétaire de séance : MARAIS Michelle

Assistait : MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

2019-10-55 Lancement de la procédure et signature du marché : Appel d'offres travaux CCAB2 tranche 3

Objet: marché public CCAB tranche 3 – Aménagement de la place de l'Eglise

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de réaménagement de la place de l'église et de l'accès à l'Eglise (AdAp)

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Suite à la mise en sécurité des entrées Est et Ouest du Bourg (CCAB2), et suite au premier CCAB qui a concerné le parvis de la mairie et le réaménagement de la Place des Droits de l'Homme, le dernier secteur à traiter et qui est situé dans le bourg, est la Place de l'Eglise, près de la mairie. Les travaux consisteront à faciliter l'accès à l'Eglise des personnes à mobilité réduite (installation d'une rampe et place PMR), à sécuriser les déplacements piétons entre le stadium fréquenté par l'école, la place de l'Eglise et l'Ecole, et embellir la Place afin qu'elle soit en adéquation avec les aménagements déjà réalisés.

2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 60 147.80 €

3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la CAO.

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Voix pour : 14 Voix contre :0 Absentions :0

Ne prend pas part au vote :0

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de l'Eglise et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020

Monsieur le Maire indique que des demandes de subventions seront faites dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental, mais aussi auprès de la Région (programme : Bonus ruralité). D'autre part il précise que l'éclairage public sera repris et qu'un éclairage indirect sera installé pour mettre en valeur la façade de l'église.

La Commission Communale d'Appel d'Offre devra se réunir le 9 décembre à 16h en mairie pour ouvrir les plis.

2019-10-56 Mise en place d'une zone 30 dans le Bourg

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des rencontres avec les citoyens à l'occasion des réunions publiques de Village, les habitants ont signalé de façon récurrente une vitesse excessive des véhicules dans le Bourg. Monsieur le Maire souhaite donc proposer pour une circulation apaisée, de passer le bourg en Zone 30. Des panneaux seront installés sur les routes Départementales Entrée Est et Entrée Ouest du Bourg et Route des Gorges du Cher après le passage à niveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

voix pour : 14 voix contre : abstention :

autorise Monsieur le Maire à mettre en place une Zone 30 dans le bourg de la commune.

2019-10-57 Numérotations : Parcelles au Breuil et aux Mignottes

Suite à des divisions parcellaires pour la construction de maisons individuelles, Monsieur la Maire propose de donner un numéro postal à de nouvelles parcelles.

ZE 377 : 11 bis Route du BreuilZE 378 : 11 Route du Breuil

- ZL 145: 19 Chemin des Mignottes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

voix pour : 14 voix contre : abstention :

- Adopte les adresses postales énoncées ci-dessus
- Indique que les services du Cadastre, Orange, EDF, La Poste seront informés des modifications.

2019-10-58 Locations des terrains communaux à Monsieur JULIENNE Fabien

Le bail actuel arrivera bientôt à échéance. Monsieur le Maire propose de le reconduire pour 2 ans, soit du 11/11/20 jusqu'au 11/11/22. Cette location concerne les parcelles communales ZK28 et ZK 6 et est indexée sur les barèmes de l'arrêté préfectoral de l'Allier.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 13 voix contre : 0 abstention : 0

- Renouvellent la location des terrains ZK 28 et ZK 6 au profit de Monsieur Fabien Julienne

2019-10-59 Indemnités de Madame la Trésorière

Monsieur le Maire présente l'état des indemnités de conseil pour l'année 2019 de Mme LAMOTTE Trésorière Principale pour un montant brut de 342.58 €.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14
voix contre :
abstention :

- AUTORISENT M. le Maire à payer l'indemnité de conseil à Mme LAMOTTE Sophie, Trésorière Principale au titre de l'exercice 2019.
- INDIQUENT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

2019-10-60 Modifications du Budget

Monsieur le Maire indique la nécessité d'équiper la commune d'un broyeur pour 3 360 € TTC. Il explique également la nécessité de remplacer la VMC de la classe des maternelles qui ne fonctionne plus pour 1085.14 € TTC.

D'autre part, il convient également d'encaisser les remboursements par l'assurance de la commune (CIGAC) du salaire de l'agent en Congé Longue Maladie.

Pour ce faire il propose les modifications du budget suivantes :

- C/ 10222 (FCVTA: + 4 434 (recette)
- C/ 2188 prog 158 (matériel agricole) : + 3 360 € (Dépense)
- C/ 2313 prog 34 (bâtiments) : + 1 074 € (Dépense)

Et::

- C/ 2315 opé 57 (CCAB2 tr2) : 12 € (Dépense)
- C/ 2313 opé 34 (Bâtiment) : + 12 € (Dépense)

Et 🖫

- C/6419: + 18 000 € (Recette)
 C/6413: + 17 950 € (Dépense)
- C/ 6718: +50 € (Dépense)

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 14 voix contre : 0 abstention : 0

- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le Budget 2019 comme indiqué.

2019-10-61 Annulation de délibération

Suite à une demande du Trésor Public le budget a été modifié par délibération 201909471 du 13 septembre 2019. La demande comportait une erreur il convient donc d'annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 14
voix contre : 0
abstention : 0

- annule la délibération 201909471 du 13 septembre 2019

2019-10-62 Modification du Budget – Amendes de police de 2018

Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier le budget comme suit «

c/ 1332 : + 6 242 € (Dépense) c/ 1342 : + 6 242 € (Recette) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

> voix pour : 14 voix contre : 0 abstention : 0

- Modifie le budget 2019 comme indiqué ci-dessus.

2019-10-63 - Naissances 2020 : Allocation

Monsieur le Maire souhaiterait maintenir l'allocation de 50 € octroyée aux parents lignerollais pour la naissance de leur enfant.

Le versement se fera par virement bancaire sur présentation d'un RIB.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

Voix pour: 14

Voix contre : 0 Abstention : 0

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au virement de 50 € pour les naissances sur la commune sur demande des parents pour l'année 2020.
- DIT que les crédits sont prévus à l'article 6718 du Budget.

2019-10-64 – Rapport d'activités 2018 sur le prix et la qualité de l'assainissement de Monsieur Communauté Monsieur Le Mairet rend compte du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de Montluçon Communauté. Ce rapport est à la disposition du public.

Les membres du Conseil Municipal présents prennent acte.

2019-10-65 Convention de Mise à Disposition d'équipements sportifs – Centre Aqualudique

Monsieur le Maire présente la convention annexée. Il s'agit de permettre aux scolaires de l'école primaire de la commune d'utiliser la piscine du Centre Aqualudique de Saint Victor (équipement intercommunal) pour l'apprentissage de la nation pendant le temps scolaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

Voix pour : 14 Voix contre : 0 Abstention : 0

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Informations

- Travaux rue du Charron : ces travaux programmés pour 2019 ne seront réalisés qu'en 2020. En effet, la municipalité souhaite enterrer l'éclairage public et installer de nouveaux candélabres. Ces travaux seront réalisés par le SDE03, la commune n'aura à sa charge qu'une participation.
- Travaux Route des Agrôles: le SDE03, pour le compte d'EDF, va enfouir et renforcer le réseau électrique de la Route des Agrôles et du secteur des Bruyères à partir de fin novembre. Orange a demandé une autorisation pour planter des poteaux et maintenir leur réseau en aérien.
- RAM : Le RAM actuellement géré par le Centre Social de St Martinien accueille les assistantes maternelles des communes de Prémilhat, Quinssaines, Lignerolles, Teillet Argenty. L'activité est en évolution permanente. La participation de la commune s'élève à 0.07 € par habitant
- Repas et colis des ainés: les colis des ainés (élaborés par l'association des artisans du Monde) seront distribués le samedi 7 décembre. Le Conseil municipal est invité le 14 décembre au CACS afin de mettre en place la logistique du repas des ainés du 15 décembre qui sera servi par le Traiteur Loisy.
- Vœux du Maire : vendredi 10 janvier à 19h au CACS.
- Pont du Grand Cougour : l'UTT a mis en place les barrières de sécurité.
- Route du Clos : le SIVOM procède au renouvellement des canalisations d'eau (en partie). L'entreprise qui exécute les travaux pour le compte du SIVOM s'est engagée à remettre en état la voirie et les accotements.
- Cérémonie du 11 novembre : elle attire de plus en plus de monde et notamment les enfants de l'école grâce à l'implication des enseignants. La municipalité les en remercie.
- Bulletin municipal : il est en cours d'élaboration. Il devrait être distribué dans les boites aux lettres en février.
- Cimetière : sa mise en conformité est en cours. La Mairie recueille, pour l'instant, des devis.
- Eglise: des pannes sont en mauvais état. La mairie attend des devis pour une remise en état des pannes et un diagnostic pour une réparation de la toiture.

Fin de la séance : 20h15